



16 avril 2024 – Communiqué de la Fédération CGT des Services publics

La Fédération CGT des Services publics est signataire de l'Appel urgent des syndicats européens : suspendre l'accord d'association avec Israël

Présidente Ursula von der Leyen
Vice-président exécutif Valdis Dombrovskis

Commission européenne
Monsieur Charles Michel

Président du Conseil européen
Mme Roberta Metsola

Présidente du Parlement européen
Premier ministre Alexander De Croo

Présidence du Conseil de l'Union européenne
M. Josep Borrell

Haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité
Premiers ministres de tous les États membres de l'UE,

M. Jonas Gahr Støre
Premier ministre de la Norvège,

Mesdames et Messieurs,

Nous, syndicats européens soussignés, demandons à l'UE et aux pays européens de suspendre l'Accord d'Association avec Israël ainsi que les traités bilatéraux à la lumière des graves violations des droits de l'homme commises par le gouvernement israélien, en violation de l'article 2 de l'Accord d'Association UE-Israël.

Le conflit à Gaza et les restrictions supplémentaires sévères imposées par le gouvernement israélien en Cisjordanie ont eu un impact dévastateur sur les travailleurs palestiniens et ceux qu'ils soutiennent. L'OIT a indiqué en décembre que 66 % des emplois à Gaza et 32 % des emplois en Cisjordanie ont été perdus depuis le 7 octobre.

Le vendredi 26 janvier 2024, la Cour internationale de justice (CIJ) a estimé qu'il était plausible que les actes d'Israël puissent constituer un génocide à l'encontre de 2,3 millions de Palestiniens dans la bande de Gaza occupée et assiégée. La CIJ a également pris six mesures provisoires, ordonnant à Israël d'empêcher les actes de génocide à Gaza.

Au moment de la décision de la CIJ, plusieurs pays européens ont décidé de suspendre leur financement à l'UNRWA, suite à des accusations qui n'ont pas encore été prouvées, ce qui complique encore la fourniture de l'aide humanitaire à la population de Gaza. Nous demandons que cette aide soit rétablie, afin d'éviter d'autres morts dues au manque de ressources d'assistance pour la population civile.

Depuis que les juges ont rendu leur décision, la situation s'est encore détériorée. **Plus de 30 000 Palestiniens sont morts, 1,7 million de personnes ont été déplacées et 93 % d'entre elles souffrent de la faim. La dévastation est indéniable.** L'arrêt de la CIJ a des implications plus larges pour tous les États, car tous ont l'obligation de s'abstenir de commettre un génocide, de le prévenir et de le punir où qu'il se produise. **Nous rappelons à tous les États parties à la Convention qu'ils ont l'obligation légale d'assurer la mise en œuvre des « mesures provisoires », de prévenir le génocide et de s'assurer qu'ils ne sont pas complices d'un génocide.**

En février 2023, [l'Irlande et l'Espagne ont appelé à une « révision urgente »](#) de l'Accord d'Association UE-Israël – et à une action s'il s'avère qu'Israël a violé ses obligations en matière de « respect des droits de l'homme et des principes démocratiques » qui « constituent la base même de l'association ».

La mutilation et le meurtre de dizaines de milliers de civils, la famine délibérée de la population et la destruction de tous les moyens de vie suggèrent en effet qu'Israël pourrait ne pas respecter strictement les droits de l'homme et les normes démocratiques à Gaza.

L'UE est le plus grand partenaire commercial d'Israël, avec des échanges s'élevant à plus de 46 milliards d'euros en 2023. Les échanges sont régis par l'accord d'association UE-Israël, qui comprend une clause relative aux droits de l'homme. Cela signifie que chaque partie peut suspendre unilatéralement l'accord en cas de violations graves des droits de l'homme.

Israël participe également au programme *Horizon Europe*, dans le cadre duquel les institutions israéliennes peuvent demander un financement au titre de ce programme de recherche et d'innovation d'une valeur de 95 milliards d'euros. L'accès à ce programme lucratif devrait également être immédiatement suspendu jusqu'à ce qu'Israël garantisse le respect de ses obligations en vertu du droit international.

Le 23 février, un groupe d'experts de l'ONU a [lancé un appel urgent](#) à l'arrêt immédiat des exportations d'armes vers Israël. En outre, le 12 février 2024, la cour d'appel néerlandaise a ordonné aux Pays-Bas de mettre fin à l'exportation de pièces d'avions de chasse F-35 vers Israël. La cour a estimé qu'il existait un « risque évident » que les pièces soient utilisées pour commettre ou faciliter de graves violations du droit international humanitaire, car « il existe de nombreux indices selon lesquels Israël a violé le droit humanitaire de la guerre dans un nombre non négligeable de cas ».

Nous soutenons ces déclarations et appelons l'UE et les pays européens à **imposer un embargo militaire et à mettre un terme aux transferts d'armes** via leurs pays, comme le demandent les [syndicats palestiniens](#).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées,

Réseau syndical européen pour la justice en Palestine

CONTACT :

case 547 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex
tél. (33) 01 48 18 83 74 - fax. (33) 01 48 51 98 20
site : www.spterritoriaux.cgt.fr - email : fdsp@cgt.fr

Personnel actif et retraité des communes, départements, régions,
intercommunalités, services départementaux d'incendie et de secours,
du logement social, du secteur privé de l'eau et de la thanatologie